GUIDE DE L'ÉLECTEUR·TRICE

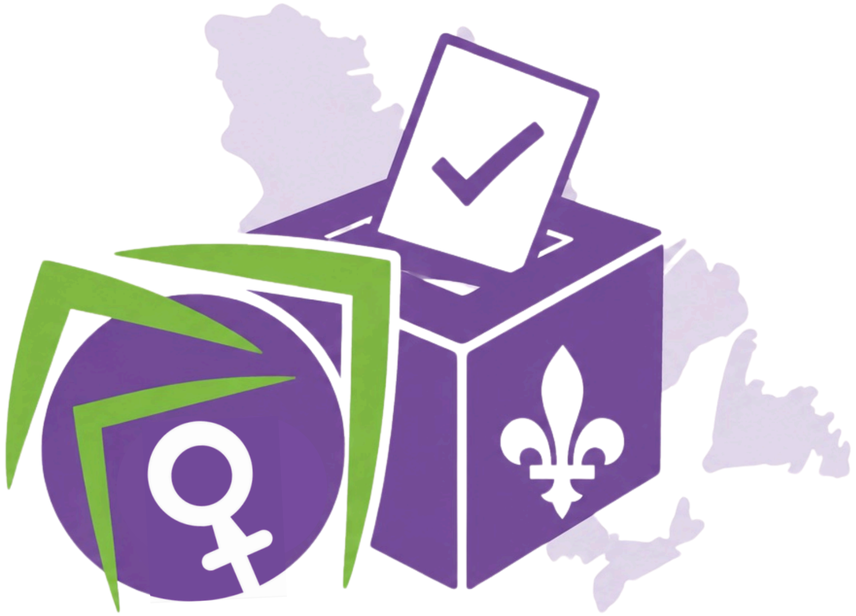

ÉLECTIONS **2026**

La lutte contre les violences

FAITES AUX FEMMES

au coeur des choix électoraux

FÉDÉRATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES

Voter est un droit démocratique fondamental

Choisir les personnes qui vous représenteront, c'est contribuer aux décisions qui façonneront le Québec des prochaines années.
Ce guide présente l'information essentielle pour vous aider à exercer votre droit de vote et à faire un choix éclairé, notamment sur les enjeux liés à la sécurité des femmes et des enfants victimes de violence.

Un guide pour :

Comprendre le rôle d'une élection provinciale

Reconnaître les compétences liées au palier provincial

Nommer les besoins des femmes violentées et de leurs enfants

Retrouver les réponses à vos questions en lien aux élections

QU'EST-CE QU'UNE
ÉLECTION PROVINCIALE

Une élection provinciale permet d'élire les député·es qui représenteront chacune des circonscriptions du Québec à l'Assemblée nationale.

Les candidat·es qui obtiennent le plus de votes dans leur circonscription sont élu·es et siègent à l'Assemblée nationale.

Le/la chef·fe du parti qui a obtenu la majorité des sièges devient généralement premier.ère ministre.

→ Les électeur·trices votent dans leur circonscription pour leur candidat.e, qu'il ou elle soit indépendant·e ou membre d'un parti politique.

→ Le parti politique qui obtient la confiance de la majorité des électeur·trices forme le gouvernement du Québec, les autres forment l'opposition.

→ Les député·es débattent et votent les lois qui concernent le Québec.

QUELLES SONT LES
COMPÉTENCES PROVINCIALES

COMPÉTENCES PROVINCIALES :

- La santé;
- L'éducation;
- La justice;
- Les services sociaux;
- La sécurité publique;
- Le logement;
- Les transports provinciaux;
- La protection de la jeunesse;
- Les droits des victimes;
- L'environnement;
- Le développement économique.

Les compétences provinciales jouent un rôle essentiel pour soutenir les femmes violentées et leurs enfants.

Le gouvernement provincial influence notamment l’accès aux services publics, sociaux et de santé, ainsi que l'accès à la justice et au logement, en plus de jouer un rôle clé en matière de prévention et de sensibilisation.

La province intervient également dans la protection de la jeunesse, la défense des droits des victimes et l'aide sociale.

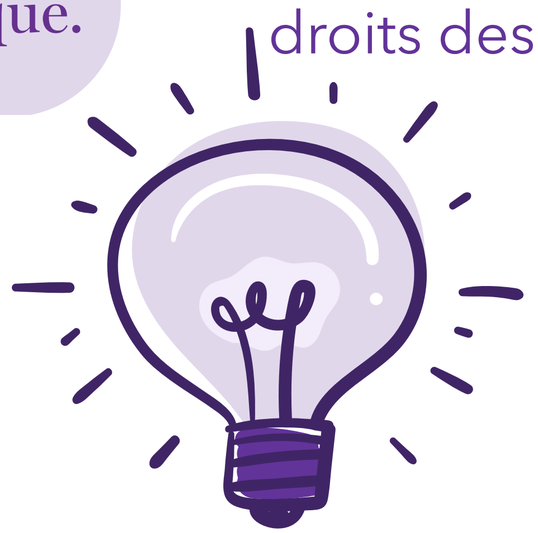

QUI PEUT VOTER?

- Citoyen·nes canadien·nes
- 18 ans +
- Domicilié·es au Québec depuis six mois
- Inscrit·es sur la liste électorale
- N'ayant pas perdu ses droits électoraux

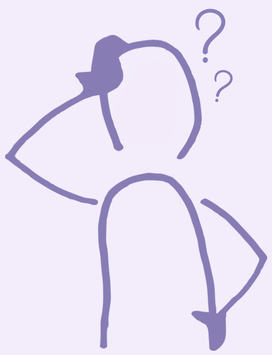

POURQUOI VOTER?

Faire entendre votre voix.

Choisir la personne qui représentera votre circonscription à l'Assemblée nationale.

Influencer les politiques publiques en matière de santé, d'éducation, de justice, de logement, de sécurité publique et d'environnement.

Contribuer à la protection des droits et des services offerts à la population.

Soutenir les enjeux et les valeurs qui vous tiennent à cœur, notamment la sécurité des femmes et des enfants victimes de violence.

Participer à la vie démocratique de votre communauté.

QUAND VOTER?

VOTER PAR ANTICIPATION

Du 25 septembre au 1er octobre .
Entre 9H30 et 20 h à votre bureau de vote.

VOTER LE JOUR DU SCRUTIN

Le 5 octobre
Entre 9H30 et 20 h à votre bureau de vote.

Toute personne qui travaille à temps plein ou à temps partiel a droit à une période de quatre heures pour voter.

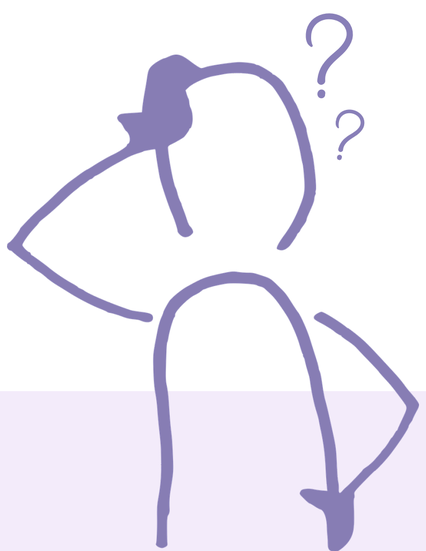

Cinq autres journées de vote supplémentaires sont prévues au bureau de la directrice ou du directeur du scrutin.

RAPPEL : Vérifiez votre inscription sur la liste électorale avant le début du scrutin.

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU CŒUR DES CHOIX ÉLECTORAUX

Les élections provinciales sont l'occasion de réfléchir aux enjeux qui touchent directement la population. Parmi eux, la lutte contre les violences faites aux femmes occupe une place importante.

En 2026, le Québec a enregistré 17 féminicides en l'espace de 8 mois, un bilan qui rappelle l'urgence de renforcer les actions de prévention, de protection et de soutien aux femmes victimes de violence.

Les décisions prises par les personnes élues peuvent influencer :

- Le financement des maisons d'hébergement et des centres de femmes;
- Les mesures de prévention et de sensibilisation;
- L'accès aux services psychosociaux, juridiques et de santé;
- Les ressources destinées aux enfants exposés à la violence;
- La formation des intervenant·es et des professionnel·les des réseaux de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de la justice;
- Les politiques en matière de sécurité publique et de justice...

DEMANDES PRIORITAIRES
de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

Intégrer, dans les lois, politiques publiques, programmes et pratiques administratives, une approche fondée sur le continuum des violences faites aux femmes, reconnaissant le caractère interrelié et cumulatif des violences et leurs impacts sur la sécurité des femmes, leur santé, autonomie et accès aux services.

S'engager à développer au moins 6 nouvelles MH1 avec mission inclusive dans les régions sous-desservies afin de réduire les refus et d'assurer une couverture équitable du territoire québécois.

un rehaussement récurrent de 45 millions de dollars sur trois ans pour soutenir et consolider la mission globale des maisons d'hébergement pour femmes de 1e étape.

S'engager à développer au moins 4 nouvelles maisons d'hébergement de deuxième étape (MH2) à mission inclusive pour les femmes victimes de violence, afin d'accroître l'offre de logements sécuritaires et de favoriser une autonomie résidentielle durable.

DEMANDES PRIORITAIRES FMHF POUR LE PROCHAIN MANDAT

Reconnaître et financer adéquatement les maisons de deuxième étape (MH2) pour l'ensemble de leur mission globale, en établissant un seuil plancher de financement reflétant leurs réalités opérationnelles

D'ici 2028, créer dans chaque région des corridors de services entre les maisons d'hébergement, le réseau de la santé et les services spécialisés en santé mentale et en dépendances afin d'assurer une prise en charge rapide et continue des femmes et de leurs enfants.

Mettre sur place une campagne de sensibilisation du public continue et à grande échelle :

- Sensibiliser à la reconnaissance des signes et dynamiques de violence
- Sensibiliser quant aux ressources disponibles
- Sensibiliser les jeunes et la population aux relations égalitaires et à la non-tolérance de la violence genrée

Investir massivement dans le développement de différents modèles de logements adaptés aux besoins des femmes

logements sociaux, communautaires et permanents spécifiquement destinés aux femmes et à leurs enfants : HLM pour femmes, coopératives féministes, logements permanents pour femmes avec soutien communautaire, maison de chambre, logement pour femmes âgées, etc.

L'OCCASION DE COMPARER LES VISIONS, LES ENGAGEMENTS ET LES PRIORITÉS DES CANDIDAT·ES

AIDE-MÉMOIRE DE L'ÉLECTEUR·TRICE

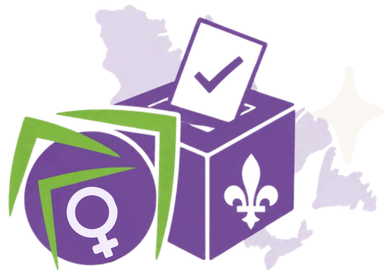

1 **23 SEPT**

Débat des chefs Radio-Canada

2 **24 SEPT**

Soirée-Débat FMHF

3 **25 SEPT-1ER OCT**

Votes par anticipation

4 **5 OCT**

Jour du scrutin, annonce des résultats préliminaires

5 **9 OCT**

Annonce des résultats officiels

5 AVANT LE VOTE :

Vérifier si vous êtes inscrit·e sur la liste électorale

Renseignez-vous sur les candidat·es et les partis en lices.

Renseignez-vous sur votre option de vote si vous souhaitez voter par correspondance ou par anticipation.

6 LE JOUR DU VOTE :

Apporter une pièce d'identité :

Permis de conduire, ramq, passeport canadien, Certificat de statut indien ou carte d'identité des Forces canadiennes

LA FMHF

Dans une perspective féministe de lutte contre les violences faites aux femmes, la FMHF regroupe, soutient et représente des maisons d'hébergement dans un but de promotion et de défense des droits des femmes violentées et de leurs enfants.

Ce qui différencie la FMHF? Un mandat inclusif : Les maisons membres de la FMHF accueillent des femmes et leurs enfants victimes de violence conjugale et familiale, de violence «justifiée» sur l'honneur, de traite, d'exploitation sexuelle, d'agressions sexuelles, en situation d'itinérance, etc.

La FMHF a pour objectifs de :

- Fournir le soutien nécessaire à ses maisons d'hébergement membres pour la réalisation de leur mandat ;
- Représenter auprès des autorités politiques, des instances publiques, parapubliques et privées les intérêts des maisons membres et les droits des femmes ;
- Développer des programmes de formation destinés à ses membres et leurs partenaires ciblés ;
- Participer à diverses recherches partenariales visant l'avancement des connaissances scientifiques et empiriques dans le domaine de la violence faite aux femmes et aux enfants et tout secteur complémentaire afin de favoriser les changements sociaux via entre autres l'élaboration de politiques sociales appropriées.

ÉLECTIONS 2026

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

FAITES AUX FEMMES

AU CŒUR DES CHOIX ÉLECTORAUX

514 878-9757

info@fmhf.ca

fmhf.ca